



2025-40

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 07
Nombre de membres ayant délibéré : 07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE– Mme Marie ESPANET – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Régine BROUARD est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-40 : Décision Modificative n°2

Monsieur le maire expose au Conseil municipal, que suite aux diverses informations reçu de la Trésorerie, il est nécessaire de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après, afin d'ajuster les ouvertures de crédits votées au budget 2025.

- Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2025,**
- Considérant que les crédits votés à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés – ont été portés en double au budget, il convient de ré équilibrer le budget,**
- Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres,**

Objet	Section	Dépenses	Recettes	Chapitre	Article
Excédents de fonctionnement capitalisés	Investissement		- 91 497,86 €	10	1068
Voirie	Investissement	- 80 000,00 €		21	2152
Subventions : Régions	Investissement		+ 9 000,00 €	13	1322
Taxe d'aménagement	Investissement		+ 2 497,86 €	10	10226

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°2 au budget communal pour l'exercice 2025, telle que détaillée ci-dessus.

Fait à MOURMELON LE PETIT 04 JUILLET 2025

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 04 juillet 2025
Et de la publication, le 07 juillet 2025
Le Maire
René MAIZIERES